

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ / SAFETY DATA SHEET (SDS)

conforme au Règl. (CE) n° 1907/2006 (REACH), Ann. II — Règl. (UE) 2020/878

Date : 16.07.2026 | Version : 1 | FR

Benzen

benzene

CAS 71-43-2

C₆H₆

EC 200-753-7



MASSE MOLAIRES
78.11

LOGP
2.13

CLASSIFICATION DES DANGERS (GHS / CLP)



Danger

H225 H350 H340 H304 H372 H315 H319

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Nom de la substance (PL)	Benzen
1.1 Nom IUPAC	benzene
1.1 Numéro CAS	71-43-2
1.1 Numéro CE	200-753-7
1.1 PubChem CID	241
1.1 InChIKey	UHOVQNZJYSORNB-UHFFFAOYSA-N
1.1 SMILES	C1=CC=CC=C1
1.1 Formule brute	C ₆ H ₆ ^[7]
1.1 Masse molaire	78.11 g/mol ^[7]
1.1 Masse exacte	—

1.2 Utilisations

À des fins de laboratoire et de recherche. Ne pas utiliser dans la production d'aliments, de médicaments ou de cosmétiques sans les autorisations appropriées.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur

Les données du fournisseur n'ont pas été configurées (MOL-GOD → Générateur d'étiquettes → Données du fabricant).

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Téléphone d'urgence +48 42 657 99 00

Centre d'information toxicologique (CIT), Łódź — ouvert 24/7

2. Identification des dangers

GHS:



EPI :



Interdictions :



Danger

Mentions de danger (H) [3][4][10]

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H350	Peut provoquer le cancer.
H340	Peut induire des anomalies génétiques.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence (P) [3][4][10]

P201	Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
P203	Obtain, read and follow all safety instructions before use
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P233	Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P240	Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
P260	Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P264	Se laver ... soigneusement après manipulation.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P301+P310	EN CAS D'INGESTION:: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/...
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU:: Laver abondamment à l'eau/...
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux):: Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés.; Rincer la peau à l'eau/se doucher.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.; Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308+P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée:: Consulter un médecin.
P314	Consulter un médecin en cas de malaise.
P331	NE PAS faire vomir.
P332+P313	En cas d'irritation cutanée:: Consulter un médecin.

P337+P313	Si l'irritation oculaire persiste:: Consulter un médecin.
P370+P378	En cas d'incendie:: Utiliser... pour l'extinction.
P403+P235	Stocker dans un endroit bien ventilé:: Tenir au frais.
P405	Garder sous clef.
P501	Éliminer le contenu/réceptacle dans ...

REMARQUE : substance CMR — l'emploi de femmes enceintes et allaitantes à des travaux nuisibles à la santé est interdit (Code du travail polonais Art. 176 § 1 ; Règlement du Conseil des ministres du 3 avril 2017, Journal des lois 2017 pos. 796). ^{[16][17]}

3. Composition/informations sur les composants

Type de substance	substance pure
Numéro CAS	71-43-2
Numéro CE	200-753-7
Formule brute	C ₆ H ₆
Concentration	≥99% (pureté typique de qualité réactif — à confirmer par la spécification du fournisseur)

4. Premiers secours



Inhalation

Transporter la personne affectée à l'air frais. Assurer le repos. Si la personne ne respire pas : respiration artificielle (personnel qualifié uniquement). ^{[1][2][14]}

Contact cutané

Retirer les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau savonneuse (min. 15 minutes). ^{[1][2][14]}

Contact avec les yeux

Rincer les yeux à l'eau courante (min. 15 minutes). Retirer les lentilles de contact si possible. Si l'irritation persiste — consultation ophtalmologique. ^{[1][2][14]}

Ingestion

NE PAS faire vomir (sauf avis médical contraire). Rincer la bouche à l'eau. Ne rien administrer par voie orale à une personne inconsciente. Centre antipoison Łódź : +48 42 657 99 00 (24/7). Numéro d'urgence : 112. ^{[1][2][14]}

Symptômes et effets

rougeur et irritation de la peau; irritation et larmoiement des yeux. ^{[3][10]}

Informations destinées au médecin

Traitement symptomatique. Aucun antidote spécifique. ^{[1][2][14]}

Numéros d'urgence : CIT Łódź: +48 42 657 99 00 (24/7) | Urgence : 112

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction appropriés	Mousse anti-alcool, dioxyde de carbone (CO ₂), poudre chimique sèche, eau pulvérisée/brouillard d'eau. [1][2][14]
Moyens d'extinction inappropriés	Jet d'eau plein/compact (projette et propage le liquide en feu, qui flotte sur l'eau). [1][2][14]
Dangers spécifiques	Produits de décomposition thermique :CO, CO ₂ . [15]
Conseils aux pompiers	Utiliser un appareil respiratoire isolant (SCBA). Tenue de protection intégrale. [1][2][14]
Point d'éclair	-11.1°C [8]
Température d'auto-inflammation	498°C [8]

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles	Utiliser un équipement de protection individuelle (voir rubrique 8). Éviter de respirer les vapeurs. [1][2][14]
Précautions pour l'environnement	Empêcher la pénétration dans les égouts, les eaux souterraines et les eaux de surface. [1][2][14]
Méthodes de confinement et de nettoyage	Endiguer la fuite. Absorber avec un matériau inerte (sable, vermiculite, terre de diatomées). Recueillir dans des récipients étanches et étiquetés. Ne pas rejeter à l'égout. Éliminer les sources d'inflammation ; utiliser des outils antidéflagrants. [1][2][14]
Sections associées	8; 13

7. Manipulation et stockage

Précautions	Travailler sous une hotte aspirante ou avec une ventilation adéquate. Interdiction de manger, boire et fumer sur le lieu de travail. [1][2][14]
Température de stockage	Conserver à température ambiante (15-25°C) ou conformément à l'étiquette. [1][2][14]
Teneur en eau	Conserver dans un endroit sec (<60% HR). [1][2][14]
Lumière	Protéger de la lumière directe du soleil. [1][2][14]
Matières incompatibles	Oxydants forts, Sources d'inflammation, flammes nues. [15]

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

NDS (Polska)	NDS = 1.6 mg/m ³ (TWA) — Règlement MRPIPS (liste NDS/NDSch) [21]
OEL (UE)	OEL-TWA: 0.2 ppm (0.66 mg/m ³) — BOELV CMD 2004/37 (2022/431) — notation « peau » [11]
DNEL	Aucune donnée disponible.
PNEC	Aucune donnée disponible.

8.2 Équipements de protection individuelle (EPI) [5][6][18]



Gants de protection résistants aux produits chimiques
EN ISO 374-1:2016+A1:2018
nitrile (min. 0.11 mm)



Lunettes de protection fermées ou lunettes-masque
EN ISO 16321-1:2022 / EN 166:2001



Chaussures de sécurité fermées avec protection des orteils
EN ISO 20345:2022 (S2/S3)

9. Propriétés physiques et chimiques

Propriété (point 9.1)	Valeur	Source
État physique	Liquide	
Couleur	Aucune donnée disponible.	
Odeur	Aucune donnée disponible.	
pH (solution aqueuse à 1%)	Sans objet	
Temp. de fusion	5.558°C [8]	
Point d'ébullition	80.08°C [8]	
Point d'éclair	-11.1°C [8]	
Inflammabilité	Flam. Liq. 2 (H225) [3][10]	
Limites inférieure et supérieure d'explosion	Aucune donnée disponible.	
Densité (20°C)	0.879 g/cm³ [8]	
Pression de vapeur	12.7 kPa (95.2 mmHg, 25°C) [8]	
Densité de vapeur relative	Aucune donnée disponible.	
Viscosité dynamique	0.604 mPa·s [8]	
Viscosité cinématique	Aucune donnée disponible.	
Indice de réfraction nD²⁰	1.5011 [8]	
Température d'auto-inflammation	498°C [8]	
Température de décomposition	Sans objet	
Tension superficielle	28.2 mN/m [8]	
Solubilité dans l'eau (20°C)	1.79 g/L, 25°C [8]	
Caractéristiques des particules	Sans objet	
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	2.13 [8]	
TPSA	0 Å² [7]	
HBD / HBA	Aucune donnée disponible. / Aucune donnée disponible.	
Liaisons rotatives	Aucune donnée disponible.	
Masse molaire	78.11 g/mol [7]	
Formule brute	C₆H₆ [7]	

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Stable dans des conditions normales de stockage et de manipulation. [15]
Stabilité chimique	Thermiquement stable dans les conditions recommandées. [15]
Réactions dangereuses	Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions normales. [15]
Conditions à éviter	Températures élevées, exposition directe au soleil, humidité. [15]
Matières incompatibles	Oxydants forts, Sources d'inflammation, flammes nues. [15]
Produits de décomposition	Produits de décomposition thermique :CO, CO₂. [15]

11. Informations toxicologiques

DL50 (voie orale)	930 mg/kg (rat) ^[9]
DL50 (voie cutanée)	Aucune donnée disponible.
CL50 (inhalation)	LC50 44000 mg/m3 (rat)
Irritation cutanée	Catégorie 2 — irritation cutanée. ^{[3][10]}
Irritation oculaire	Catégorie 2 — irritation oculaire. ^{[3][10]}
Sensibilisation	Aucune donnée disponible.
Mutagénicité	Catégorie 1A/1B (CLP). ^{[3][10]}
Cancérogénicité	Catégorie 1A/1B (CLP). ^{[3][10]}
Classification CIRC (cancérogénicité)	Groupe IARC 1 — cancérogène pour l'homme.
Toxicité pour la reproduction	Aucune donnée disponible.
STOT (exposition unique)	Aucune donnée disponible.
STOT (exposition répétée)	Catégorie 1 (H372) : Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. ^{[3][10]}
Danger par aspiration	Catégorie 1 (H304) : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. ^{[3][10]}

12. Informations écologiques

Toxicité aquatique	Aucune donnée disponible.
Persistence / biodégradabilité	Aucune donnée disponible.
Potentiel de bioaccumulation	log Kow = 2.13 ^[8] . Faible potentiel de bioaccumulation (log Kow < 4,5 — critère de présélection PBT/vPvB selon le guide ECHA R.11). ^{[19][20]}
Mobilité dans le sol	Aucune donnée disponible.
Évaluation PBT/vPvB	Données insuffisantes pour évaluer PBT/vPvB.
Propriétés perturbant le système endocrinien	Aucune information.

13. Traitement des déchets

Méthode d'élimination	Confier l'élimination à des entreprises agréées conformément aux réglementations nationales et locales. Ne pas rejeter dans les égouts.
Code déchet (CED)	16 05 06* — Produits chimiques de laboratoire et d'analyse (par ex. réactifs chimiques) contenant des substances dangereuses. Vérification du code CED requise. ^[13]
Emballages	Les emballages nettoyés peuvent être recyclés. Les emballages contaminés doivent être traités comme des déchets dangereux.

14. Informations relatives au transport



Classe 3 — Liquides inflammables

Numéro ONU	UN 1114 ^[12]
Désignation officielle de transport	BENZEN ^[12]
Classe de danger pour le transport	3 — Matières liquides inflammables ^[12]
Groupe d'emballage	II ^[12]
Danger pour l'environnement	Aucun danger pour l'environnement indiqué par la classification GHS. Vérification requise.
Précautions particulières	Jusqu'à vérification, traiter comme marchandise dangereuse.
Code NC/SH	Code NC/SH : vérification requise dans la nomenclature combinée Eurostat.
Remarques	Marchandise dangereuse ADR/IMDG/IATA. Cancérogène — voir Section 2.

Dangereux pour l'environnement (symbole : poisson et arbre) Non

15. Informations réglementaires

Statut SVHC	Statut SVHC non vérifié par rapport à l'ensemble de données disponible — consulter la liste actuelle des substances candidates de l'ECHA ; ne pas présumer l'absence. ^[1]
REACH Annexe XIV	Non vérifié par rapport à la liste d'autorisation de l'ECHA — vérifier l'Annexe XIV de REACH. ^[1]
REACH Annexe XVII	Soumis à restriction REACH Annexe XVII (n°5): Benzène — interdit dans les jouets ; dans les substances et mélanges mis à disposition du grand public, la concentration autorisée est ≤ 0,1 % en poids. En outre : Soumis aux entrées générales 28-30 de l'Annexe XVII du REACH (substance CMR cat. 1A/1B) : vente au grand public interdite — mise sur le marché réservée aux utilisateurs professionnels. ^[1]
Date de vérification	2026-07-16

16. Autres informations

Statut juridique de la classification harmonisée : CLP — Régl. (CE) n° 1272/2008, Annexe VI (liste harmonisée en vigueur de l'ECHA, à la date d'émission de la fiche). Les entrées dont la date d'entrée en vigueur est postérieure au 16.07.2026 omises comme futurs (pas encore applicables).

Données agrégées automatiquement à partir de bases de données de référence publiques (PubChem, ECHA, NIST, etc.).

Texte intégral des mentions H

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H350	Peut provoquer le cancer.
H340	Peut induire des anomalies génétiques.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.

Texte intégral des conseils P

P201	Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
P203	Obtain, read and follow all safety instructions before use
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P233	Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P240	Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
P260	Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P264	Se laver ... soigneusement après manipulation.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P301+P310	EN CAS D'INGESTION:: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/...
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU:: Laver abondamment à l'eau/...

P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux):: Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés.; Rincer la peau à l'eau/se doucher.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.; Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308+P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée:: Consulter un médecin.
P314	Consulter un médecin en cas de malaise.
P331	NE PAS faire vomir.
P332+P313	En cas d'irritation cutanée:: Consulter un médecin.
P337+P313	Si l'irritation oculaire persiste:: Consulter un médecin.
P370+P378	En cas d'incendie:: Utiliser... pour l'extinction.
P403+P235	Stocker dans un endroit bien ventilé.: Tenir au frais.
P405	Garder sous clef.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans ...

Abréviations

ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
ATE	Estimation de la toxicité aiguë (Acute Toxicity Estimate)
CAS	Chemical Abstracts Service
CLP	Classification, Labelling and Packaging (règl. 1272/2008)
CMR	Cancérogénicité, mutagénicité, toxicité pour la reproduction
DNEL	Niveau dérivé sans effet (Derived No-Effect Level)
EC	European Community number
EPI	Équipement de protection individuelle
GHS	Système général harmonisé (Globally Harmonized System)
IATA	Association du transport aérien international
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses
FDS	Fiche de données de sécurité (Safety Data Sheet)
LC50	Concentration létale 50% (Lethal Concentration)
LD50	Dose létale 50% (Lethal Dose)
NDS	Concentration maximale admissible (au poste de travail)
NDSch	Chwilowe NDS
OEL	Occupational Exposure Limit
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC	Concentration prédite sans effet (Predicted No-Effect Concentration)
REACH	Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (Règl. (CE) 1907/2006)
SDS	Safety Data Sheet
STOT	Toxicité spécifique pour certains organes cibles (Specific Target Organ Toxicity)
SVHC	Substance extrêmement préoccupante (Substance of Very High Concern)
TPSA	Topological Polar Surface Area
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable

Historique des versions

v1 (16.07.2026)	Élaboré sur la base de la classification harmonisée de l'ECHA (Annexe VI du CLP, ATP 23).
------------------------	---

Références

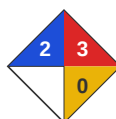
- [1] PE et Conseil. Regl.(CE) n° 1907/2006 (REACH). Art.31, Annexe II. JO UE L 396/2006. URL: <https://eur-lex.europa.eu/eli/reg/2006/1907/oj> Accessed: 2026-07-16.
- [2] Commission européenne. Regl.(UE) 2020/878 — modifiant l'Annexe II REACH. JO UE L 203/2020. À partir du 01.01.2023. URL: <https://eur-lex.europa.eu/eli/reg/2020/878/oj> Accessed: 2026-07-16.
- [3] PE et Conseil. Regl.(CE) 1272/2008 (CLP) + ATP 23. JO UE L 353/2008. URL: <https://eur-lex.europa.eu/eli/reg/2008/1272/oj> Accessed: 2026-07-16.
- [4] United Nations. GHS Rev.9. ST/SG/AC.10/30/Rev.9. New York and Geneva: United Nations, 2021. URL: <https://unece.org/transport/dangerous-goods/ghs-rev9-2021> Accessed: 2026-07-16.
- [5] ISO. ISO 7010:2019 — Graphical symbols. Safety signs. URL: <https://www.iso.org/standard/72424.html> Accessed: 2026-07-16.
- [6] ISO. ISO 3864-1:2011 — Safety colours and safety signs. URL: <https://www.iso.org/standard/51021.html> Accessed: 2026-07-16.
- [7] PubChem. National Center for Biotechnology Information (NIH/NLM), chemical compound database. URL: <https://pubchem.ncbi.nlm.nih.gov/compound/241> Accessed: 2026-07-16.
- [8] Reid, R.C., Prausnitz, J.M., Poling, B.E. The Properties of Gases and Liquids. 4th ed. New York: McGraw-Hill, 1987.
- [9] NIOSH. Registry of Toxic Effects of Chemical Substances (RTECS). Cincinnati: NIOSH. URL: <https://www.cdc.gov/niosh/rtecs> Accessed: 2026-07-16.
- [10] ECHA. European Chemicals Agency — harmonised classification inventory (CLP Annex VI). URL: <https://echa.europa.eu> Accessed: 2026-07-16.
- [11] European Commission. Directive 2006/15/EC establishing a second list of indicative occupational exposure limit values. OJ EU L 38/36. URL: <https://eur-lex.europa.eu/eli/dir/2006/15/oj> Accessed: 2026-07-16.
- [12] UNECE. European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road (ADR), 2025 edition (ECE/TRANS/352). Geneva: United Nations. URL: <https://unece.org/adr> Accessed: 2026-07-16.
- [13] European Commission. Decision 2000/532/EC establishing a list of wastes (European Waste Catalogue). OJ EU L 226/3. URL: <https://eur-lex.europa.eu/eli/dec/2000/532/oj> Accessed: 2026-07-16.
- [14] European Chemicals Agency (ECHA). Guidance on the Compilation of Safety Data Sheets. Version 4.0. Helsinki: European Chemicals Agency, 2020. URL: https://echa.europa.eu/documents/10162/2324906/sds_en.pdf Accessed: 2026-07-16.
- [15] Urban, P.G., ed. Bretherick's Handbook of Reactive Chemical Hazards. 8th ed. Oxford: Academic Press.
- [16] Act of 26 June 1974 — Labour Code (Poland), Art. 176 § 1. Journal of Laws 2023 item 1465. URL: <https://isap.sejm.gov.pl> Accessed: 2026-07-16.
- [17] Council of Ministers of the Republic of Poland. Regulation of 3 April 2017 on the list of arduous, hazardous or health-harmful work for pregnant and breastfeeding women. Journal of Laws 2017 item 796. URL: <https://isap.sejm.gov.pl/isap.nsf/DocDetails.xsp?id=WDU20170000796> Accessed: 2026-07-16.
- [18] CEN. Personal protective equipment standards (EN ISO 374-1, EN 166, EN 149, EN 14387, EN ISO 20345). Brussels: European Committee for Standardization.
- [19] ECHA. Guidance on Information Requirements and Chemical Safety Assessment, Chapter R.11: PBT/vPvB Assessment. Helsinki: European Chemicals Agency. URL: <https://echa.europa.eu/guidance-documents/guidance-on-information-requirements-and-chemical-safety-assessment> Accessed: 2026-07-16.
- [20] European Parliament and Council. Regulation (EC) No 1907/2006 (REACH), Annex XIII — Criteria for the identification of PBT and vPvB substances. OJ EU L 396/2006 (consolidated). URL: <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=CELEX:02006R1907-20140410> Accessed: 2026-07-16.
- [21] Règlement MRIPS du 12.06.2018 — NDS/NDN. Journal des Lois 2024 pos. 1017. URL: <https://isap.sejm.gov.pl/isap.nsf/DocDetails.xsp?id=WDU20240001017> Accessed: 2026-07-16.

Liens externes

NIST: <https://webbook.nist.gov/cgi/cbook.cgi?ID=71-43-2>

ChEMBL: https://www.ebi.ac.uk/chembl/compound_report_card/CHEMBL277500

NFPA 704 (information complémentaire — système NFPA/USA ; n'est pas un élément requis d'une fiche de données de sécurité de l'UE selon l'annexe II de REACH)



Mention légale : Ce document a été généré automatiquement à partir de données de PubChem (NIH), l'ECHA, NIST WebBook, ChemSpider (RSC), Wikidata et d'autres bases de données publiques. Il NE REMPLACE PAS une fiche de données de sécurité (FDS) approuvée conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH). Avant d'utiliser la substance, vérifiez les données par rapport à la FDS actuelle du fabricant.

Générateur : Document établi automatiquement sur la base de la classification harmonisée de l'ECHA (annexe VI du règlement CLP) et de bases de données physico-chimiques publiques.

Auteur : www.MolGod.org — plateforme de fiches de données de sécurité automatisées (FDS).

Date d'émission : 16.07.2026 | Version du document : 1